

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, Mme Bernadette Reucheron, M. Emmanuel Heinry, : Mme Céline Le Dortz M. Hubert Godeloup, Mmes Myriam Doudet, Mme Séverine Renaux, M. Cristiano Fonseca, Mmes Nathalie Lebreton , Nelly Mauve, MM. Florian Girard, Julien Bétin, Bruno Travers, Yvonnick Trébon

Etaient absents : Mme Estelle Ragaleux.

Date de convocation : 31 août 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 01
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

046-2026**PERSONNEL COMMUNAL – SERVICE TECHNIQUE - RECRUTEMENT****Le Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la commune de Torcé,

Vu le tableau des emplois,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 082-2024 en date du 16 décembre 2024 concernant le renouvellement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.),

Considérant, qu'il convient de recruter un agent technique pour satisfaire au besoin d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et des voiries de la commune de Torcé,

.../...

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

Article 1 : définition de la nature du poste.

De procéder au recrutement d'un agent technique territorial, à compter du 1^{er} octobre 2026, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions suivantes :

- Entretien des espaces verts,
- Entretien des bâtiments communaux,
- Entretien des voiries communales.

Le cas échéant : Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ce contrat à durée déterminée ne peut être conclu qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

L'agent recruté exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au cadre des adjoints technique territoriaux.

L'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire en place au sein de la collectivité.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : tableau des emplois et des effectifs.

Le tableau des emplois et le tableau des effectifs sera modifiés en fonction de l'agent recruté.

Article 5 : exécution.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce recrutement.

Le maire est chargé de procéder aux opérations de recrutement et de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 07 septembre 2026
Le Maire,

Yannick Fouet



TABLEAU DES EMPLOIS
DE LA COMMUNE DE TORCÉ

Grades ou emplois	Au 10 juin 2026			Au 1 ^{er} octobre 2026			Observation
	Catégorie	Nombres	Pourvus	Catégorie	Nombres	Pourvus	
Emplois permanents							
SECTEUR ADMINISTRATIF							
- Rédacteur	B	1	1	B	1	1	temps partiel/autorisation (80%)
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	C	1	1	
- Adjoint administratif	C	1	1	C	1	1	Temps non complet 11/35ème
TOTAL		3	3		3	3	
SECTEUR CULTUREL							
- Adjoint du patrimoine	C	1	0	C	1	1	Poste à 17/35 ^{ème}
TOTAL		1	0		1	1	
SECTEUR TECHNIQUE							
- Agent de Maitrise	C	0	0	C	1	1	Temps complet
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	C	2	2	Temps complet
- Adjoint technique territorial	C	1	1	C	2	1	Temps complet
TOTAL		4	4		5	4	
Emplois non permanents							
SECTEUR ADMINISTRATIF							
- Adjoint administratif territorial	C	1	0	C	1	0	
TOTAL		1	0		1	0	
SECTEUR CULTUREL							
- Adjoint du patrimoine	C	1	1	C	1	0	Poste à 17/35 ^{ème} à compter du 01/09/2023
TOTAL		1	1		1	0	
SECTEUR TECHNIQUE							
- Adjoint technique territorial	C	2	0	C	2	0	
TOTAL		2	0		2	0	
TOTAL GENERAL		12	8		13	8	

TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COMMUNE DE TORCÉ

Grades ou emplois	Au 10 juin 2026			Au 1 ^{er} octobre 2026			Observation
	Catégorie	Nombres	Pourvus	Catégorie	Nombres	Pourvus	
Emplois permanents							
SECTEUR ADMINISTRATIF							
- Rédacteur	B	1	1	B	1	1	Temps partiel/autorisation (80%) Temps complet Temps non complet 11/35ème
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	C	1	1	
- Adjoint administratif	C	1	1	C	1	1	
TOTAL		3	3		3	3	
SECTEUR CULTUREL							
- Adjoint du patrimoine	C	1	0	C	1	1	Poste à 17/35 ^{ème} à compter du 01/09/2023
TOTAL		1	0		1	1	
SECTEUR TECHNIQUE							
- Agent de maîtrise	C	0	0	C	1	1	Temps complet
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	C	2	2	Temps complet
- Adjoint technique territorial	C	1	1	C	2	1	Temps complet
TOTAL		4	4		5	4	
Emplois non permanents							
SECTEUR ADMINISTRATIF							
- Adjoint administratif territorial	C	1	0	C	1	0	
TOTAL		1	0		1	0	
SECTEUR CULTUREL							
- Adjoint du patrimoine	C	1	1	C	1	0	Temps non complet 17/35 ^{ème} au 01/09/2023
TOTAL		1	1		1	0	
SECTEUR TECHNIQUE							
- Adjoint technique territorial	C	2	0	C	2	0	
TOTAL		2	0		2	0	
TOTAL GENERAL		12	8		13	8	